

Règlement du jeu : GAGNE UN AN DE PIZZAS

Article 1 :

Ce jeu est ouvert à toute personne possédant un compte sur le réseau social facebook

Article 2 :

Pour participer, il suffit de partager en public dans son journal facebook, la publication relative au jeu, et d'identifier 3 personnes sur ce partage. Seront considérés comme invalides les partages réservés uniquement aux amis, ou bien l'absence d'identification.

Article 3 :

Le partage qui aura le plus de "j'aime" sera gagnant. Chacun peut démarrer le jeu quand bon lui semble, en respectant la date butoir, fixée au 15 avril à minuit (journée du 15 avril terminée). À ce moment là, les comptes seront faits et le gagnant sera désigné. En cas d'égalité, le gagnant sera celui qui avait partagé le premier.

Article 4 :

Le jeu ne sera effectif que si la publication d'origine a atteint un minimum de 50 partages. Si le 15 avril à minuit le nombre de 50 partages n'est pas atteint, le jeu sera annulé.

Article 5 :

Le gagnant pourra retirer chaque mois à partir d'avril 2020 jusqu'à mars 2021 la pizza de son choix, à condition qu'elle figure sur la carte le jour où elle lui est remise ; des modifications peuvent en effet avoir lieu à tout moment, entraînant un retrait de pizza ou bien un ajout.

Article 6 :

Il est impossible de reporter son cadeau à un mois ultérieur ou précédent.

Article 7 :

Le cadeau n'est remboursable ou échangeable sous aucun prétexte. Il peut néanmoins être cédé à une tierce personne. Celle-ci devra présenter le document prouvant qu'elle est apte à venir chercher une pizza gratuite, document qui sera en possession du gagnant lorsqu'il sera désigné. Il peut donc l'offrir tout ou en partie aux personnes de son choix. En cas de perte de ce dernier, aucun duplicata ne sera fourni.